

DECISION CA052-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers
Vu la délibération CA011-2015 du 26 février 2015

Objet de la décision

Tarifs des écoles d'été organisées par l'UFR Médecine

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs des droits d'inscription des écoles d'été organisées par l'UFR Médecine

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 27 mars 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRE

Le Président de l'Université d'Angers

Pour le président
et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier TACHEAU



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **3 avril 2015**

Tarifs écoles d'été 2015	Relations Internationales		Observations
	UFR Médecine		
Désignation	Montant	Centre financier	
Droits d'inscription étudiants hors Angers +étrangers	700,00 €	906	Ecoles d'été SUMMER SCHOOLS - (Research Summer school - Cancer Summer school - Mitochondrie Summer school - Bioinformatic Summer school - Vegetal Summer school)
Droits d'inscription étudiants hors Angers +étrangers	400,00 €	906	Ecole d'été "Les Rencontres de l'éthique"
Droits d'inscription étudiants angevins et nantais sans hébergement	150,00 €	906	Ecoles d'été SUMMER SCHOOLS - (Research Summer school - Cancer Summer school - Mitochondrie Summer school - Bioinformatic Summer school - Vegetal Summer school - Les Rencontres de l'éthique)
Exonération des droits d'inscription pour les étudiants angevins et nantais boursiers	0,00 €		Ecoles d'été SUMMER SCHOOLS - (Research Summer school - Cancer Summer school - Mitochondrie Summer school - Bioinformatic Summer school - Vegetal Summer school - Les Rencontres de l'éthique)

Tarifs approuvés par le conseil de gestion des 19 novembre 2014 et 21 janvier 2015.